

Cahier des charges du tutorat d'un enseignant ou CPE stagiaire à temps plein

2023-2024

Préambule

Vous avez accepté d'assurer le suivi d'un professeur ou d'un conseiller principal d'éducation (CPE) stagiaire, nous vous en remercions.

Les lauréats des concours de recrutement d'enseignants et CPE à temps plein englobent :

- ❖ les lauréats des concours 2023 titulaires d'un master MEEF,
- ❖ les lauréats des concours 2023 :
 - Titulaires d'un autre master ou dispensés de la détention d'un master et justifiant d'une expérience significative d'enseignement pendant une durée cumulée au moins égale à un an et demi d'équivalent temps plein au cours des trois dernières années
 - Lauréats d'un corps enseignant détachés dans un autre corps enseignant
 - Lauréats justifiant d'un titre ou diplôme les qualifiant pour enseigner ou pour assurer des fonctions d'éducation.

Texte de référence : Circulaire du 13-7-2022 : Lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public – Modalités d'organisation de l'année de stage.

En tant que tuteur en établissement, vous jouez un rôle essentiel dans l'accompagnement du fonctionnaire stagiaire suite à sa réussite au concours.

Vous accompagnez un professeur ou CPE dans la complexité de son métier en l'aidant à poursuivre la construction des compétences propres à sa fonction.

Votre statut d'enseignant ou de CPE, votre connaissance des spécificités de l'établissement et de la communauté éducative, font de vous un interlocuteur privilégié du stagiaire.

Votre action, complémentaire de la formation dispensée au niveau académique, répond, de manière individualisée, à ses besoins qui naissent de la pratique professionnelle quotidienne et qui évoluent dans l'année.

Le but du tutorat n'est pas de présenter un modèle au stagiaire. Il s'agit avant tout, pour vous, d'explicitier vos choix dans la conception et la mise en œuvre de votre enseignement ou de l'action que vous menez.

Cet accompagnement est un temps de compagnonnage et de formation.

Nous vous souhaitons pleine réussite dans votre mission et vous remercions de votre engagement au service de la formation des nouveaux professeurs et personnels d'éducation.

1. Objectifs et principes de la formation statutaire

➔ OBJECTIFS

La conception et la mise en œuvre de l'année de stage s'organisent autour de la nécessité d'accompagner des enseignants et CPE stagiaires confrontés à la réalité d'un métier complexe qu'ils sont amenés à exercer en pleine responsabilité.

Les stagiaires assurent un service conforme à l'obligation réglementaire de service du corps auquel ils appartiennent.

La formation est mise en œuvre de manière conjointe et concertée, sous l'autorité du recteur, par l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) et par l'École Académique de la Formation Continue (EAFC).

La formation répond aux objectifs du **référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BO n°30 du 25 juillet 2013)**.

➔ PRINCIPES

L'accompagnement des lauréats de concours est divisé en deux temps : un temps personnalisé dans l'établissement et un temps hors établissement.

- **L'établissement** est un lieu essentiel de formation professionnelle. L'accompagnement du stagiaire y est assuré en continu. L'équipe de direction et le tuteur, chacun dans ses fonctions et avec ses compétences, contribuent à accueillir et à former le professeur ou le CPE nouvellement affecté,
- **Hors établissement** : Les stagiaires suivront 12 journées de formation assurées par l'EAFC, ainsi qu'une demi-journée (3 fois 1h) de préparation à un entretien professionnel.

2. Place et posture du tuteur en établissement dans l'accompagnement du fonctionnaire stagiaire

Les tuteurs sont désignés par le Recteur, sur proposition des corps d'inspection. Les inspecteurs de la discipline sont des interlocuteurs naturels en cas de problème.

➤ La place du tuteur en établissement

- **Les missions du tuteur en établissement :**

Le tuteur aide le stagiaire à exercer pleinement ses responsabilités :

- Dans la classe pour les enseignants disciplinaires : en maîtrisant les contenus disciplinaires, les savoir-faire didactiques et pédagogiques nécessaires à la conduite des groupes d'élèves,
- Au CDI pour les professeurs documentalistes : en maîtrisant les contenus documentaires et informationnels, les savoir-faire didactiques et pédagogiques nécessaires à la conduite des groupes d'élèves en responsabilité,

- Au sein du service vie scolaire : en s'appropriant les textes réglementaires et les informations utiles à l'exercice de ses missions et en maîtrisant les savoir-faire qui contribuent à la politique éducative de l'établissement, au suivi des élèves et à l'organisation de la vie scolaire,
- Dans l'établissement : en tenant compte de ses caractéristiques, du projet d'établissement et du contrat d'objectifs, de l'évaluation de l'établissement lorsqu'elle a eu lieu, en travaillant en équipe et en lien avec les différents partenaires (parents, environnement associatif, professionnel et culturel),
- Dans le système éducatif : en inscrivant son action dans les missions confiées à l'École par la nation, notamment en répondant aux besoins des élèves pour les aider à réussir leur parcours scolaire.

Le tutorat se décline en trois missions :

- Une mission d'accueil
 - Le tuteur guide et conseille le stagiaire à son arrivée dans l'établissement ; il favorise son intégration dans son nouvel environnement et notamment au sein de l'équipe pédagogique de la discipline pour les enseignants.
- Une mission d'accompagnement et de formation ;
 - Le tuteur fait découvrir les gestes professionnels de référence en mettant à la portée du stagiaire des savoir-faire efficaces, en lui présentant des exemples d'outils pertinents.
 - Il l'informe de la déontologie professionnelle, des exigences et du contexte du métier. Il favorise l'analyse réflexive du stagiaire et le conseille dans l'exercice de ses missions.
 - Il lui fait prendre conscience des effets de son action sur la classe ou le groupe et sur les apprentissages des élèves. S'il peut l'orienter vers des solutions pratiques adaptées, son travail ne consiste pas à proposer des solutions toutes faites. L'objectif premier est d'aider le stagiaire à concevoir ses propres outils et à construire des savoirs qu'il pourra réinvestir pour faire face aux situations qu'il rencontrera.
- Une mission d'aide au positionnement.
 - Le tuteur accompagne le stagiaire dans la construction de son parcours de formation. Il l'aide à se positionner et à analyser sa pratique au regard du référentiel des compétences professionnelles des métiers de l'enseignement et de l'éducation.

- **Un accompagnement continu durant l'année scolaire :**

Une formation progressive

Le travail du tuteur en établissement avec le stagiaire est à mettre en lien avec les autres actions de formation programmées. L'accompagnement sera particulièrement soutenu en début d'année scolaire.

Le professeur ou CPE stagiaire maîtrise en partie les compétences professionnelles décrites dans le référentiel et doit les conforter. Dès sa prise de fonction, il aborde d'emblée toutes les dimensions du métier. Il conviendra cependant de prendre en compte l'inévitable progressivité

des apprentissages. Si des conseils sont indispensables au début (premiers contacts avec la classe ou le service de vie scolaire, premières séances de cours ou premières activités ...), certains thèmes de formation seront abordés au moment opportun et travaillés dans la durée, en concertation avec le stagiaire.

L'accueil du stagiaire et l'aide à l'intégration

Le tuteur en établissement accueille le stagiaire dès le jour de la pré-rentrée si c'est possible. En lien avec l'équipe de direction et la vie scolaire, il permet au stagiaire de découvrir l'établissement dans lequel il va exercer sa mission et de résoudre d'éventuels problèmes matériels.

Tout au long de l'année, le tuteur en établissement aide le stagiaire à comprendre l'établissement scolaire et facilite son intégration pour qu'il puisse assurer pleinement son rôle, établir des liens professionnels avec les différents partenaires, et être reconnu.

En **Annexe n°1**, une fiche pratique propose quelques pistes complémentaires pour l'accueil.

➤ La posture du tuteur en établissement

Le tuteur en établissement aide à la prise en charge des classes et/ou des élèves :

- En rappelant les obligations réglementaires : ponctualité, assiduité, connaissance et respect du règlement intérieur ;
- En accompagnant le stagiaire dans l'acquisition des compétences d'un professionnel : présentation, attitude, façon de s'exprimer ;
- En aidant le stagiaire à asseoir une autorité bienveillante avec les élèves et à instaurer une relation pédagogique et/ou éducative fondée sur le respect mutuel.

Les observations réciproques et les entretiens réguliers peuvent permettre, selon les cas :

- De répondre aux besoins et préoccupations prioritaires du stagiaire ;
- De l'aider à analyser ses pratiques professionnelles, à en approfondir le sens ;
- De l'amener à interroger les champs disciplinaires et les contenus d'enseignement en jeu dans la formation des élèves.

Il est important que, **dès le début de l'année et régulièrement, le tuteur en établissement rende visite au stagiaire dans ses classes** pour un enseignant ou dans son établissement pour le CPE, afin de l'observer et le conseiller. La fréquence des observations pourra varier au fur et à mesure des progrès du stagiaire et selon son degré de maîtrise des compétences attendues. Elle n'en restera pas moins continue jusqu'à la fin de l'année.

Le tuteur de son côté, accueille très tôt le stagiaire dans sa classe ou son établissement.

En **Annexe n°2**, une fiche pratique donne des pistes pour les observations mutuelles.

3. Modalités de suivi du stagiaire

Le tuteur en établissement aide le stagiaire à s'autoévaluer et à identifier l'évolution de ses besoins en formation en assistant à ses cours ou à ses activités et en lui permettant d'acquérir progressivement une posture d'analyse réflexive. Cette approche formative des compétences en cours de développement s'exerce tout au long de l'année. Elle s'appuie sur le [référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation paru au BO n°30 du 25 juillet 2013](#).

➤ Le relevé d'activités

À partir du relevé d'activités en **Annexe 3**, le tuteur et le stagiaire établissent le cadre d'une analyse constructive et partagée qui porte avec précision sur les points positifs et l'insuffisance des pratiques du stagiaire, son aptitude à tenir compte des conseils et à faire évoluer ses démarches. Le document complété avec soin, est à présenter au chargé de mission lors de la visite formative qui se déroule dans le courant du premier trimestre. Il continue d'être renseigné jusqu'à la fin de l'année scolaire.

En cas de problème, le tuteur informe la direction de l'établissement et les corps d'inspection.

➤ La visite formative

Une visite formative des enseignants et CPE stagiaires est prévue dans le courant du premier trimestre. Elle sera effectuée par un chargé de mission et aura lieu en votre présence. Le but de cette visite est double :

- Observer une séance animée par le stagiaire pour lui apporter des conseils au regard des compétences professionnelles déclinées dans le B.O.E.N. n°30 du 25 juillet 2013 ;
- Travailler en trinôme (visiteur, tuteur et stagiaire) sur la séance observée et sur les pratiques pédagogiques du stagiaire ainsi que sur l'accompagnement mis en œuvre depuis la rentrée scolaire.

Organisation administrative de la visite formative :

- Le professeur ou CPE chargé de cette visite contacte le stagiaire et le tuteur par l'intermédiaire du chef d'établissement pour fixer la date de la visite ;
- Le stagiaire et le tuteur reçoivent, environ 3 semaines avant la visite, une convocation pour la date retenue ;
- Un compte-rendu de visite est envoyé au stagiaire avec copie au tuteur dans les trois semaines après la visite.

4. Formation du tuteur

Une **capsule vidéo** est à votre disposition pour vous présenter la mission de tutorat dans le cas d'un stagiaire temps plein.

<https://tube-institutionnel.apps.education.fr/w/fADwR96TAxhWtJLip6iozE>

Un **programme de formation et d'animation du réseau des tuteurs** comprenant plusieurs axes sera mis en œuvre au cours de l'année scolaire 2023-2024.

Pour information :

Quand les formations ont lieu *en présentiel*, elles ne concernent que les nouveaux tuteurs.
Quand les formations ont lieu *en distanciel*, elles s'adressent à tous les tuteurs.

Le calendrier des formations est le suivant :

1. Le jeudi 31 août 2023 de 8h30 à 11h30 en distanciel

Objectifs :

Connaître le statut de la personne que je tutore,
Disposer d'outils efficaces pour l'accompagnement professionnel,
Connaître mon rôle dans le processus de formation des stagiaires,
Obtenir des réponses aux questions urgentes que je me pose.

2. Le mercredi 11 octobre 2023 (date à confirmer) en présentiel de 09 h 00 à 12 h 00 sur le thème : Accompagner le stagiaire dans son développement professionnel.

Objectifs :

Être capable d'identifier les traces de l'activité réelle sur lesquelles je peux m'appuyer pour accompagner le stagiaire,
Connaître les principes et modalités de mise en œuvre de l'entretien d'explicitation,
Être capable de m'interroger sur les compétences relationnelles que la mission d'accompagnement suppose.

3. Le jeudi 25 janvier 2023 de 09 h 00 à 12 h 00 pour un premier groupe et de 13 h 00 à 16 h 00 pour un second groupe. Thème : le rapport du tuteur : comment apporter des éléments objectifs à la décision du corps d'inspection.

La formation se fera en distanciel.

Seront conviés à cette formation les tuteurs volontaires ou désignés par le corps d'inspection.

Objectifs :

Connaître le rôle du rapport du tuteur dans le processus de titularisation. Rédiger ce document à des fins d'aide à la décision pour le corps d'inspection, et afin d'aider au développement professionnel pour le stagiaire.

4. Réunion des tuteurs par discipline en présentiel ou en distanciel à la discrétion des corps d'inspection, avec la possibilité d'un temps de formation complémentaire à distance au sein d'une discipline.

5. Contacts et communication

L'École Académique de la Formation Continue (EAFC) conçoit et met en œuvre le Programme Académique de Formation (PrAF) pour tous les personnels de l'académie.

✓ **Adresse de messagerie de l'EAFC :**

ce.eafc@ac-nancy-metz.fr

✓ **Vos contacts à l'EAFC pour tout ce qui concerne le plan de formation des tuteurs :**

— Mme Anne LE NAOUR

Anne.siebert1@ac-nancy-metz.fr

03 83 86 27 44

— M. Loïc JEANDEL

loic.jeandel@ac-nancy-metz.fr

03 83 86 27 16

- ✓ Les documents destinés aux tuteurs de stagiaires à temps plein seront disponibles prochainement sur le site de l'Académie Nancy-Metz :

<https://www.ac-nancy-metz.fr/je-tutore-124204>

Nous vous informerons par mail ultérieurement du dépôt des documents.

En tout état de cause, nous vous invitons dès à présent à regarder la capsule vidéo citée p 7, qui vous présente la mission de tutorat d'un stagiaire à temps plein.

Pour rappel :

<https://tube-institutionnel.apps.education.fr/w/fADwR96TAxhWtJLip6iozE>

Annexe n°1 – Accueil du professeur ou CPE stagiaire dans l'établissement

➔ OBJECTIFS

- Faire découvrir l'environnement de travail.
- Faciliter l'installation du stagiaire et favoriser son intégration dans l'établissement.
- Aider le stagiaire à se situer dans l'exercice de son métier.

➔ L'ACCUEIL PAR LE TUTEUR EN ÉTABLISSEMENT

En début d'année, le tuteur joue un rôle d'accueil important en aidant le professeur stagiaire à s'insérer dans l'équipe éducative de l'établissement. Il s'attache à le rassurer et à l'encourager.

La première rencontre pourra être l'occasion de présenter au professeur stagiaire :

- L'établissement : les lieux, les règles de fonctionnement et les usages, le règlement intérieur, l'utilisation du CDI et des salles spécialisées ;
- Son service en situant les classes qui lui sont confiées dans la structure pédagogique de l'établissement.

Le tuteur aide le stagiaire à résoudre quelques problèmes matériels (clefs, ressources pédagogiques, manuels, duplication, code d'accès au réseau, à l'environnement numérique de travail (ENT), etc.).

En complément de l'accueil par le chef d'établissement, le tuteur facilite l'intégration du stagiaire dans les équipes pédagogiques. Il présente le professeur stagiaire aux professeurs principaux des classes dont celui-ci a la charge.

➔ PREMIERS CONTACTS DU TUTEUR EN ÉTABLISSEMENT

Avec un professeur enseignant d'une discipline

Le tuteur communique au professeur stagiaire le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO n°30 du 25 juillet 2013) et les programmes de la discipline. Il l'aide à se procurer les manuels (numérique ou papier) en vigueur dans les classes. Il lui indique autant que possible où trouver les ressources en ligne utiles à l'élaboration de ses premiers cours et à un projet de planification de la progression pédagogique. Il lui présente l'organisation adoptée par l'équipe disciplinaire de l'établissement en matière d'exploitation et de mutualisation des ressources locales (supports de cours, organisation des rotations des groupes, des évaluations, définition des thématiques communes de travail pour les séquences successives de l'année, matériel pédagogique de laboratoire, etc.). Si une liste de fournitures scolaires a été donnée aux élèves, le tuteur peut la présenter au stagiaire, sinon il aborde cette question avec lui.

Avec un professeur documentaliste

Le tuteur communique au professeur stagiaire le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO n°30 du 25 juillet 2013) et la circulaire des missions (BO n°13 du 30 mars 2017). Il lui présente les dispositifs pour lesquels le CDI est un appui privilégié (socle

commun, accompagnement personnalisé, TPE, EMI, EMC, EPI, EGLS, tutorat). Il invite le lauréat à prendre contact avec les équipes pédagogiques et les différents personnels de l'établissement, avec lesquels il est amené à travailler.

Les premières semaines sont consacrées à la prise en main du CDI (prise de connaissance de la politique documentaire de l'établissement, du rapport d'activités et des documents du prédécesseur, établissement d'un calendrier d'actions et d'activités interdisciplinaires et transversales, modalités de cogestion des manuels scolaires avec les professeurs et autres personnels, fonctionnement du CDI, prévisions budgétaires). La gestion du CDI suppose d'organiser les différentes ressources dans l'espace, d'élaborer une politique d'acquisition et de désherbage des ressources, de maîtriser les différentes fonctions de BCDI et d'ESIDOC. Le tuteur explicite les enjeux de la veille documentaire et informationnelle.

➔ PREMIERS CONSEILS DU TUTEUR EN ÉTABLISSEMENT

La **première heure d'enseignement** est décisive pour l'avenir et le tuteur aide le stagiaire à préparer l'accueil des élèves qui lui sont confiés. Les questions suivantes pourront être discutées :

- Quels rituels peut-on instaurer ? (Entrée des élèves dans la salle ou le CDI, début et fin de la séance, appel...);
- Comment le professeur peut-il se présenter aux classes ou groupes d'élèves ?
- Faut-il demander des renseignements aux élèves et, si oui, pourquoi et lesquels ?
- Quelles sont les règles élémentaires de vie à instaurer dans la classe, le CDI, les installations sportives ? (Respect de l'autre, du matériel, de l'espace, mise en œuvre d'une charte ...).

Le tuteur en établissement peut donner des conseils généraux : ponctualité, assiduité, rigueur, comportement général, tenue vestimentaire...

Annexe n°2 – Observations mutuelles dans les classes du professeur ou CPE stagiaire et du tuteur en établissement

➔ OBSERVATION DU PROFESSEUR OU CPE STAGIAIRE PAR LE TUTEUR EN ÉTABLISSEMENT

Cette observation aura lieu :

- Dans les classes pour un professeur stagiaire ;
- Au CDI pour un professeur documentaliste stagiaire ;
- Dans l'établissement pour un CPE stagiaire.

Pour constituer un temps fort de la formation, l'observation ne peut rester globale et doit être ciblée. Les trois temps d'une visite d'observation sont :

- **Avant la séance :** Un projet d'observation aura d'autant plus de chance d'être porteur de transformation positive du stagiaire qu'il sera élaboré en commun par le tuteur et le stagiaire.

Il est donc important qu'une visite fasse l'objet d'un entretien préparatoire : le tuteur invite son collègue à expliciter la place de la séance dans la progression, les objectifs poursuivis, les choix d'activités, les démarches et les outils utilisés ainsi que les modes d'évaluation envisagés.

- **Pendant la séance :** L'observation peut porter sur les dimensions organisationnelle, didactique ou relationnelle. Une prise d'informations précise permettra d'illustrer les points abordés durant l'entretien.
- **Après la séance :** Au cours de l'entretien qui suit la séance, le tuteur aide le stagiaire à analyser sa pratique. L'objectif est de le guider pour renforcer sa posture réflexive et pour l'amener à questionner lui-même la pertinence de ses choix et de ses attitudes.

L'intention du tuteur doit être, dans ces échanges, de provoquer chez le stagiaire une prise de conscience à la fois de sa conduite pédagogique, prévue ou effective, et de la situation objective dans laquelle elle s'exerce.

➔ LA FORME ET LE DÉROULEMENT DE L'ENTRETIEN

Cet échange vise aussi à aider le stagiaire à prendre confiance en lui-même, à identifier ses points forts et les réajustements nécessaires.

Il semble essentiel de :

- De laisser parler et de faire parler le professeur ou CPE stagiaire en évitant de monopoliser la parole ;

- D'aider le professeur ou CPE stagiaire à analyser la séance et l'activité des élèves en confrontant ce qu'il estime avoir fait avec ce qu'il a voulu faire, avec les demandes des textes officiels, avec ce qu'il sait de la classe et des élèves ;
- De mettre en valeur les points positifs sur la conduite de classe et les apprentissages des élèves ;
- De rechercher les causes d'un dysfonctionnement éventuel et d'envisager des solutions applicables et réalistes.

➔ **OBSERVATION DU TUTEUR EN ÉTABLISSEMENT PAR LE PROFESSEUR OU CPE STAGIAIRE**

Elle fait aussi l'objet d'un échange préparatoire, visant notamment à dégager des points à observer, et d'un échange après la visite qui doit aider à identifier les choix du tuteur ou des modes de réaction des élèves. On veillera cependant à dépasser la simple modélisation en insistant sur les rapports entre choix de méthodes et caractéristiques de la classe, de la situation, ainsi que sur l'observation du comportement des élèves et de leur activité.

Annexe n°3 – Relevé d'activités tuteur établissement et stagiaire

Ce document partagé rend compte du suivi du stagiaire par le tuteur établissement au regard du référentiel de compétences. Renseigné conjointement, il permet au stagiaire et au tuteur d'attester du parcours de formation en établissement, des compétences acquises et des progrès effectués.

Une copie sera donnée par le fonctionnaire stagiaire au professeur ou CPE chargé de la visite formative.

Le document est téléchargeable sur les pages des sites référencés page 3.

Discipline ou fonction :

Fonctionnaire stagiaire

NOM - Prénom :

Professeur (*certifié, PLP à préciser*) de (*discipline à préciser*) ou CPE stagiaire

Établissement d'affectation :

Tuteur

NOM - Prénom :

Établissement d'affectation :

